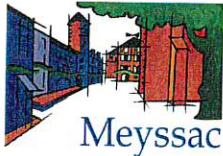


② Justine + Aurélie le 28.12.2023



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 13 du mois de décembre à 19 heures, le conseil municipal de Meysac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Isabelle SEGUY, Murielle GENTE, Emmanuelle DUPUY, Stéphane FARGE .

MEMBRES ABSENTS : Stéphanie CISCARD (pouvoir Christophe CARON) Alexandre TRONCHE, Dominique DEVILLERS (pouvoir Emmanuelle DUPUY)

Secrétaire de séance : Stéphane FARGE

Date de convocation : 8 décembre 2023

DELIBERATION N° 2023.66 Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018 (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre la communauté de communes, les communes concernées, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

- La délibération N° 2021.26 validant l'adhésion de la commune de Meyssac à la convention du programme Petites Villes de Demain

Considérant :

- l'identification par la CCMC de l'objectif stratégique de convergence des politiques d'habitat, de commerces, de mobilité, de services et d'espaces publics, tout particulièrement dans les centralités du territoire ;
- la volonté de la commune de **MEYSSAC** de s'inscrire dans cette démarche ;
- le souhait de la commune de MEYSSAC de préserver le linéaire commercial pour éviter la transformation des locaux commerciaux en habitation.
- le contenu du diagnostic présenté au comité technique du 5 décembre et notamment le projet de périmètre d'intervention sur la commune de **MEYSSAC**

Le Conseil municipal est invité à :

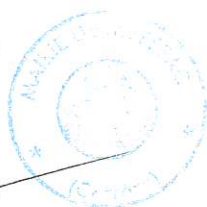
- approuver les éléments de diagnostics issus de la phase 1 de l'étude présentés en comité technique le 5 décembre 2023 ;
- confirmer auprès de la communauté de communes et des partenaires publics la volonté de la commune de **MEYSSAC** de s'inscrire dans la future convention ORT envisagée .

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Christophe CARON

Maire de MEYSSAC



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0